

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-05
Vote du CFU 2024
1/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
16

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_05CFU-DE



*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents excusés : Madame Angélique LEMORT

DELIBERATION

• D2025-5 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU 2024)

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint aux finances rappelle que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

En conclusion, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune :

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-05
Vote du CFU 2024
2/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
16

	INVESTISSE	
RECETTES	738 405.82 €	1 761 603.27 €
DEPENSES	344 023.75 €	1 787 314.97 €
RESULTAT	394 382.07 €	-25 711.70 €
Report de l'exercice 2023	-530 997.68 €	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	-136 615.61 €	-25 711.70 €
Différence entre les Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
RESULTAT CUMULE (provisoire)	-136 615.61 €	-25 711.70 €

L'article L3232-14 du Code général des Collectivités Territoriales indique que si le maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la commission des finances qui s'est déroulée le 20 mars 2025, dans laquelle les exécutions budgétaires ont été présentées,

Vu la délibération du 4 Avril 2025 présentant le CFU provisoire à l'assemblée délibérante.

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Rexpoëde,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir délibéré

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



DELIBERATION 2025-5 CFU 2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_05CFU-DE



CFU 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
002 résultat fonctionnement reporté		
013 atténuations de charges	35 000.00 €	22 907.91 €
70 Produits de service	150 156.83 €	131 010.16 €
73 impôts et taxes	148 402.00 €	143 393.79 €
731 Fiscalité locale	728 697.00 €	718 138.00 €
74 dotations et participations	756 397.00 €	689 560.36 €
75 autres produits de gestion courante	91 531.00 €	55 587.85 €
77 produits exceptionnels	0.00 €	991.20 €
78 produits exceptionnels	0.00 €	14.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 910 183.83 €	1 761 603.27 €

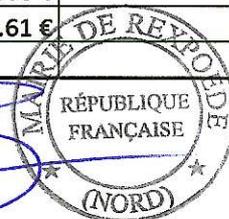
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
002 résultat fonctionnement reporté		
11 Charges à caractère général	505 459.00 €	501 988.04 €
12 Charges du personnel	982 400.00 €	968 311.47 €
14 Atténuation de produits	39 175.00 €	36 295.27 €
65 Autres charges de gestion courante	220 507.00 €	217 173.56 €
67 charges exceptionnelles	55 390.00 €	53 911.58 €
68 Provisions	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 802 931.00 €	1 777 679.92 €
023 Virement à la section d'investissement	97 616.83 €	0.00 €
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	9 635.05 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	9 635.05 €
TOTAL DES DEPENSES	1 910 183.83 €	1 787 314.97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	363 434.19 €	358 208.61 €
13 subventions d'investissement	532 088.79 €	370 562.16 €
TOTAL RECETTES REELLES	895 522.98 €	728 770.77 €
021 - virement de la section fonctionnement	97 616.83 €	0.00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	9 635.05 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	9 635.05 €
TOTAL DES RECETTES	1 002 775.81 €	738 405.82 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	530 997.68 €	530 997.68 €
16 emprunts et dettes assimilés	106 643.19 €	106 643.19 €
21 immobilisations corporelles	119 034.22 €	28 078.03 €
23 immobilisations en cours	246 100.72 €	209 302.53 €
TOTAL DES DEPENSES	1 002 775.81 €	875 021.43 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	738 405.82 €	1 761 603.27 €
DEPENSES	344 023.75 €	1 787 314.97 €
RESULTAT	394 382.07 €	-25 711.70 €
Report de l'exercice 2023	-530 997.68 €	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	-136 615.61 €	-25 711.70 €
Différence entre les Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
RESULTAT CUMULE (provisoire)	-136 615.61 €	-25 711.70 €

M. Meunier
Bruno Brangier





COMMUNE
DE
REXPOËDE

VOTE COMPTE FINANCIER

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_05CFU-DE

Présenté par Monsieur Cleenewerck

le 19 Juin 2025 à Rexpoëde

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire le 19 Juin 2025



Le Maire
Bruno Brongniart

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTE
pour :
contre :
abstention :
Date de convocation : le 11 Juin 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire	X	
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	JA D'ACC
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	BROUTIN DORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_05CFU-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	30 mai 25 ✓
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	 BRONTIN/DORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-06

Affectation des résultats
2024
1/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_06-DE



*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des finances qui s'est déroulée le 20 mars 2025, dans laquelle les exécutions budgétaires ont été présentées,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	
A/ Résultat de l'exercice 2024	-25 711.70 €
B/ Report de l'exercice précédent	0.00 €
C/ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (A+B)	-25 711.70 €

<i>Section d'investissement</i>	
D/ Résultat de l'exercice 2024	394 382.07 €
E/ Report de l'exercice précédent	-530 997.68 €
F/ Résultat	-136 615.61 €
Restes à réaliser	0.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire délégué aux finances et au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2025 de la manière suivante :

- **Le déficit d'investissement soit -136 615.61 euros au compte D001 en section d'investissement,**
- **Le déficit de fonctionnement soit -25 711.70 euros au compte D002 en section de fonctionnement.**

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-06
Affectation des résultats
2024
2/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

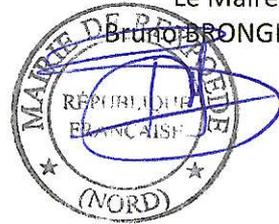
ID : 059-215904996-20250619-D2025_06-DE

S²LO

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,

Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE



Le Maire
BRUNO BRONGNIART

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_06-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	Samuel ✓
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-07

Décision modificative au
BP2025

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_07-DE



*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-03 du conseil municipal en date du 4 avril 2025 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres et sections du budget.

La décision modificative numéro 1 est détaillée en annexe de la délibération.

DECIDE

Le Conseil Municipal, après le rapport de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative N°1 du budget.

Voté à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,

Bruno BRONGNIART



59499

MAIRIE DE REXPOEDE

Code INSEE

COMMUNE REXPOEDE

DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	25 711.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	25 711.70 €	0.00 €	0.00 €
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612 : Energie - Electricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621 : Combustibles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622 : Carburants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60624 : Produits de traitement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6067 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6112 : libellé non renseigné	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-613 : Locations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers services extérieurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-624 : Transports de biens et transports collectifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-625 : Déplacements et missions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-626 : Frais postaux et frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62878 : Remboursements de frais à des tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



59499

MAIRIE DE REXPOEDE

Code INSEE

COMMUNE REXPOEDE

DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6415 : Congés payés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64168 : Autres emplois aidés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6479 : Remboursements sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391111 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65315 : Formation (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-653172 : Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6553 : Service d'incendie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65561 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65741 : Subventions de fonctionnement aux ménages	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65883 : Déficits sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688 : Autres charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



59499

MAIRIE DE REXPOEDE

Code INSEE

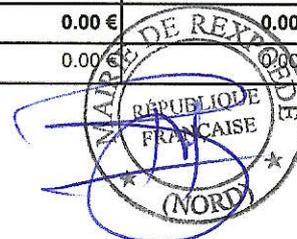
COMMUNE REXPOEDE

DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7063 : Redev. et droits des services à caractère sportif et de loisirs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7066 : Redevances et droits des services à caractère social	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 711.70 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 711.70 €
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73221 : FNGIR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73141 : Accise sur l'électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-742 : Dotations aux élus locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7473 : Participations départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74741 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7478 : Participations autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €



59499

MAIRIE DE REXPOEDE

Code INSEE

COMMUNE REXPOEDE

DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-755 : Débits et pénalités	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-756 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-757361 : Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75738 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7574 : Subventions de fonct. des pers., asso. et autres orga. privés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75883 : Excédents sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	25 711.70 €	0.00 €	25 711.70 €

INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	136 615.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	136 615.61 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1313 : Subv. transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13461-30 : Centre Socio-culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13462 : Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



59499

MAIRIE DE REXPOEDE

Code INSEE

COMMUNE REXPOEDE

DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-16449 : Opérations afférentes à option de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-16449 : Opérations afférentes à option de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115 : Terrains bâtis	136 615.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2156 : Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157 : Matériel et outillage technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	136 615.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	136 615.61 €	136 615.61 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	25 711.70 €		25 711.70 €	



DELIBERATION 2025-7 DECISION MODIFICATIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025	DM
013 atténuations de charges	35 000.00 €	23 015.89 €	43 910.00 €	
70 Produits de service	150 156.83 €	126 992.88 €	168 355.12 €	194 066.82 €
73 impôts et taxes	148 402.00 €	143 393.79 €	148 480.00 €	
731 Fiscalité locale	728 697.00 €	718 138.00 €	728 697.00 €	
74 dotations et participations	756 397.00 €	688 923.56 €	756 993.00 €	
75 autres produits de gestion courante	91 531.00 €	54 118.73 €	92 531.00 €	
77 produits exceptionnels	0.00 €	991.20 €	0.00 €	
TOTAL DES RECETTES	1 910 183.83 €	1 755 574.05 €	1 938 966.12 €	1 964 677.82 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025	DM
D002 solde d'exécution				25 711.70 €
11 Charges à caractère général	505 459.00 €	500 748.25 €	480 510.54 €	
12 Charges du personnel	982 400.00 €	968 311.47 €	971 338.00 €	
14 Atténuation de produits	39 175.00 €	33 160.27 €	33 160.00 €	
65 Autres charges de gestion courante	220 507.00 €	217 173.56 €	219 072.00 €	
66 charges financières	55 390.00 €	53 911.58 €	70 000.00 €	
68 Provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	1 802 931.00 €	1 773 305.13 €	1 774 080.54 €	
023 Virement à la section d'investissement	97 616.83 €	0.00 €	164 885.58 €	
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	0.00 €		
TOTAL DES DEPENSES	1 910 183.83 €	1 773 305.13 €	1 938 966.12 €	1 964 677.82 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025	DM
10 Dotations, fonds divers et réserves	363 434.19 €	358 208.61 €	90 445.87 €	
13 subventions d'investissement	532 088.79 €	370 562.16 €	89 434.34 €	
16 emprunt auprès des établissements financiers	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	895 522.98 €	728 770.77 €	379 880.21 €	
021 - virement de la section fonctionnement	97 616.83 €	0.00 €	164 885.58 €	
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DES DEPENSES	1 002 775.81 €	728 770.77 €	544 765.79 €	544 765.79 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025	DM
D001 solde d'exécution				136 615.61 €
16 emprunts et dettes assimilés	106 643.19 €	106 643.19 €	164 895.58 €	
21 immobilisations corporelles	119 034.22 €	28 078.03 €	379 870.21 €	243 254.60 €
23 immobilisations en cours	246 100.72 €	209 302.53 €	0.00 €	
TOTAL DES DEPENSES	471 778.13 €	344 023.75 €	544 765.79 €	544 765.79 €

Y. Marin,

Bruno Brongno





COMMUNE
DE
REXPOËDE

VOTE DECISION MODIFICATIVE 1 S²LOW
EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

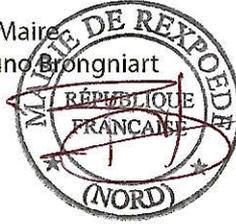
ID : 059-215904996-20250619-D2025_07-DE

Présenté par Monsieur Cleenewerck

le 19 Juin 2025 à Rexpoëde

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire le 19 Juin 2025

Le Maire
Bruno Brongniart



Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE

pour :

contre :

abstention :

Date de convocation : le 11 Juin 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	J.B Back
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	J.L Cleenewerck
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	BRONDORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	B. Brongniart
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_07-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	Compteur ✓
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

OBJET

D2025-08
Tarification sociale de la
restauration scolaire
Page 1/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

- **D2025-8 : Tarification sociale de la restauration scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté depuis 2019, pour garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale.

Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation ou les EPCI dont les 2/3 au moins de la population sont domiciliés dans des communes éligibles.

La commune de Rexpoëde a intégré ce dispositif en 2021 pour 3 ans. Aujourd'hui, puisque ce dispositif est reconduit, il convient de PROPOSER LE RENOUVELLEMENT de l'engagement de la commune par le biais d'un vote de l'assemblée délibérante.

Pour rappel, l'aide financière du gouvernement est versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€. Le nombre de repas servis devra être déclaré et l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu la délibération n° 2021-31 du 1^{er} juillet 2021 approuvant les tarifs de la restauration scolaire applicables au 1er septembre 2021 ;

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

—

OBJET

D2025-08

Tarifification sociale de la
restauration scolaire
Page 2/2

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant que les conditions suivantes doivent être remplies :

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches.
- Tranche la plus basse ne dépassant pas 1 € par repas.

Monsieur le Maire propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF (ou de la MSA), comme suit :

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Quotient familial	Tarif enfant
0 à 700	0.75 €
701 à 2 000	1€
2 001 et + QF non communiqué	2.92 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation en Mairie.

La non communication du quotient familial ou l'indication d'un numéro erroné, entraîne l'application du tarif le plus élevé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de fixer la tarification sociale à trois tranches selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que cette tarification sociale est applicable à compter du 1er janvier 2025 pour une durée illimitée ; jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_08-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	Compteur ✓
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	 BROUTIN/DORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

OBJET
D2025-09

Clés de répartition
analytique des dépenses
Page 1/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

● D2025-9 : Clé de répartition analytique des dépenses

Les partenaires financiers du Centre Social disposent, chaque année, des comptes de résultats financiers de ce dernier. Puisque communal, une comptabilité analytique permet de traduire au plus juste le coût réel de service de l'établissement ; base du calcul des participations financières des partenaires.

Pour rappel, le coût réel de service se détermine eu égard :

- Aux charges et produits directement imputés au Centre Social Communal, ceux-ci étant dissociables et identifiés comme 100% propres au centre social ;
- Aux charges et produits imputés partiellement au Centre Social Communal, en fonction de leur affectation réelle au centre social ;
- Aux charges et produits imputés forfaitairement au Centre Social Communal, selon les clés de répartition analytique des coûts définies infra ;

L'évolution constante de l'activité du Centre Social Communal nécessite un ajustement des clés de répartition analytique.

Vu la délibération 2021-20 du 1er juillet 2021, par laquelle le conseil municipal a approuvé la mise en place de clé de répartition analytique des dépenses entre le budget principal et le budget analytique,

Vu les règles de la comptabilité publique et les écritures comptables nécessaires à l'application des clés de répartition analytique,

Vu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux finances,

OBJET

D2025-09

Clés de répartition
analytique des dépenses
Page 2/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

DECIDE, à l'unanimité, d'actualiser les clés de répartition et de remplacer le tableau détaillé de la délibération 2024-7 par le tableau ci-dessous :

ARTICLE	Budget annexe LA PASSERELLE	CLES DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
	CHAP 011 charges à caractère général		
60611	Eau et assainissement	28%	28%
60612	Energie - électricité	28%	28%
60621	Combustibles	28%	28%
611	Contrats prestations de services	50%	50%
615221	Bâtiments publics (entretien)	10%	10%
6132	Locations immobilières	70%	70%
6156	Maintenance	50%	50%
	<i>Ascenseur</i>	50%	50%
	<i>Vérification extincteurs</i>	10%	10%
	<i>Téléphonie (standard)</i>	30%	30%
	<i>Informatique, maintenance, copieurs</i>	50%	50%
	<i>Logiciels métiers (compta, RH, enfance)</i>	50%	50%
6161	Assurances multirisques	38%	38%
6261	Frais d'affranchissement	30%	30%
6262	Frais de télécommunication	30%	30%
63512	Taxes foncières	38%	38%
	CHAP 012 CHARGES DE PERSONNEL		
6331	Versement transport	60%	réel
6336	Cotisations CNG, CG de la FPT	60%	60%
6338	Autres impôts et taxes	60%	60%
6411	Personnel titulaire		
	<i>Tous éléments de cotisation</i>	60%	réel
6413	Personnel non titulaire		
	<i>Tous éléments de cotisation</i>	60%	réel
6451	Cotisations URSSAF	60%	60%
6453	Cotisations caisse de retraite	60%	60%
6454	Cotisations ASSEDIC	60%	60%
6455	Cotisations assurances personnel	60%	60%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		
	<i>ATIACL</i>	60%	réel
6475	Médecine du travail	60%	réel

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Maire,
Bruno BRONGNIART



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_09-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	Compteur ✓
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	 BRONTIN/DORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET
D2025-10

Rétrocession du
lotissement DOMAINE DE
LA FERME

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_10-DE

S²LOW

Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

• D2025-10 : Rétrocession du lotissement Domaine de la Ferme

Sur rapport de Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L318-3

Vu le Code de la Voirie Routière et l'article L141.3

Vu la demande du GROUPE TISSERIN, qui sollicite la régularisation administrative de la rétrocession du lotissement du DOMAINE DE LA FERME,

Vu la levée définitive des réserves ayant pu être formulé,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Approuve la régularisation administrative de la rétrocession à la commune des espaces communs
- Autorise le Maire à signer la convention avec le lotisseur et tout acte réglementaire lié à ce sujet.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Maire,
Bruno BRONGNIART



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_10-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

OBJET
D2025-11

Rétrocession du
lotissement DOMAINE
DES PRÉS

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

● **D2025-11 : Rétrocession du lotissement Domaine des Prés**

Sur rapport de Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L318-3

Vu le Code de la Voirie Routière et l'article L141.3

Vu le procès-verbal de réception des travaux de remise en état des espaces verts en date du 23 juin 2023,

Vu la levée des réserves et la bonne conformité des travaux,

Dans le cadre du projet de lotissement le **Domaine des Prés** et à la demande du GROUPE TISSERIN,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Approuve la rétrocession à la commune des espaces communs
- Autorise le Maire à signer la convention avec le lotisseur.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Maire,
Bruno BRONGNIART



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_11-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	 BROUTIN/DORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

- **D2025-12 : Convention entre les communes de Rexpoëde et Bambecque pour le fonctionnement de la médiathèque intercommunale**

Monsieur le Maire expose que les communes de Rexpoëde et Bambecque souhaite mettre en place, en accord et en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord, une coopération intercommunale pour le développement de la lecture publique sur leurs territoires.

Cette coopération a pour objectifs de :

- offrir un service de proximité à chaque habitant
- développer et promouvoir la lecture publique
- accroître l'accès pour tous à la culture et à la connaissance
- renforcer la maîtrise des outils d'information

La coopération entre les deux communes, initiée depuis 2007, nécessite une mise à jour et/ou un renouvellement du conventionnement, traduite par une nécessaire approbation des deux assemblées délibérantes.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-12

Convention Rexpoède-
Bambecque pour le
fonctionnement de la
médiathèque
intercommunale
Page 2/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_12-DE



Les maires des deux communes s'engagent à participer au fonctionnement de la médiathèque de La Source suivant le contrat d'objectif de niveau 2 de la Médiathèque Départementale du Nord. (voir Article 6 du projet de convention annexé) Ainsi ils s'engagent à verser pour la constitution et le renouvellement du fonds documentaire la somme de 2 € par an et par habitant ainsi que 1 € par an et par habitant pour l'action culturelle.

Les prestations de la responsable bibliothécaire de Rexpoède, convenues entre les communes seront facturées à 32€ de l'heure.

Le conseil municipal,

- SUR rapport de monsieur le Maire,

A l'unanimité

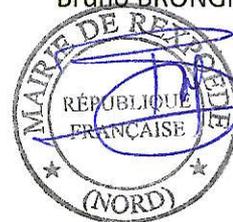
- **APPROUVE** la convention intercommunale entre les communes de Bambecque et Rexpoède,

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention et la mise en œuvre des termes de la convention suscitée,

Fait et délibéré en séance date que dessus.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE



Le Maire
BRUNO BRONGNIART

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_12-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

D2025-13 : Convention d'objectif entre le Département du Nord et la commune de Rexpoède pour le développement de la lecture publique

Le Département du Nord affirme une politique volontariste en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales. Sur la base d'états des lieux actualisés, il accompagne les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, illettrisme...).

Conformément au schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par la délibération du 14 décembre 2020, le Département du Nord, acteur du développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque départementale du Nord (Mdn), à :

- Aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échanges en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats de société tels que la biodiversité, le réchauffement climatique, les droits de l'homme, la laïcité...) et permettre « l'épanouissement culturel de l'individu et des groupes sociaux » ;

- Garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;

- Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l'information et aux loisirs ;

- S'adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;

OBJET

D2025-13

Convention Rexpoède-
Département du Nord
pour le fonctionnement
de la médiathèque
intercommunale

Page 2/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

- Accompagner les mutations et innover ;

- Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Le projet de convention d'objectif 2 a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental du Nord et la commune de pour le développement du service de la lecture publique.

Le contrat d'objectifs de niveau 2 vise à poursuivre l'amélioration de certains services de la bibliothèque afin de garder un niveau d'établissement de qualité.

Le projet de convention définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée par le Département et sa Médiathèque départementale à la commune pour le développement et la gestion de sa bibliothèque.

Le conseil municipal,

- SUR rapport de monsieur le Maire,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'objectif 2 entre le Département du Nord et la commune

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention et la mise en œuvre des termes de la convention suscitée pour les 3 prochaines années,

Fait et délibéré en séance date que dessus.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_13-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	 BRONTIN DORIANE
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-14

Fixation du nombre de
sièges du Conseil CCHF
2026-2032

Page 1/5

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_14-DE



*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL POUR LE MANDAT 2026-2032

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes portant fixation et répartition des sièges au Conseil communautaire de la C.C.H.F. pour le mandat 2026-2032 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition du Conseil Communautaire de la Communauté sera fixée, pour le mandat à venir (2026-2032) selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux :

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-14

Fixation du nombre de
sièges du Conseil CCHF
2026-2032
Page 2/5

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège,
- aucune commune ne dispose de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

- à défaut d'un tel accord, selon la procédure légale dite de droit commun, qui vient fixer à 62 le nombre de sièges du Conseil Communautaire qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure l'accord local, les communes membres de la Communauté doivent approuver une composition du Conseil Communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté ou inversement.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de la Communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération susvisée, le Conseil Communautaire a proposé de conclure un accord local fixant à 71 le nombre de sièges du Conseil Communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE (2022)	NOMBRE DE SIEGES
BAMBECQUE	842	1
BERGUES	3 543	4
BIERNE	1744	2
BISSEZEELE	242	1
BOLLEZEELE	1425	2
BROXEELE	411	1

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-14

Fixation du nombre de
sièges du Conseil CCHF

2026-2032

Page 3/5

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice

19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

BROUCKERQUE	1 454	2
CAPPELLEBROUCK	1 157	2
CROCHTE	658	1
DRINCHAM	282	1
ERINGHEM	469	1
ESQUELBECQ	2143	2
HERZEELE	1627	2
HOLQUE	855	1
HONDSCHOOTE	4 010	4
HOYMILLE	3 206	3
KILLEM	1 172	2
LEDERZEELE	705	1
LEDRINGHEM	618	1
LOOBERGHE	1217	2
MERCKEGHEM	609	1
MILLAM	843	1
NIEURLET	906	2
OOST-CAPPEL	468	1
PITGAM	992	2
QUAEDYPRE	1122	2
REXPOEDE	1984	2
ST MOMELIN	420	1
ST PIERREBROUCK	983	2
SOCX	873	1
STEENE	1385	2
UXEM	1524	2
VOLCKERINCHOVE	567	1
WARHEM	2035	2
WATTEN	2567	2
WEST-CAPPEL	640	1
WORMHOUT	5 645	6
WULVERDINGHE	332	1
WYLDER	301	1
ZEGERSCAPPEL	1549	2
TOTAL C.C.H.F.	53525	71

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 059-215904996-20250619-D2025_14-DE

DEPARTEMENT
du NORD

Total des sièges répartis : 71

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

OBJET

D2025-14

Fixation du nombre de
sièges du Conseil CCHF
2026-2032

Page 4/5

ES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE REXPOEDE, DECIDE, A L'UNANIMITE :

Date de convocation
11 juin 2025

- D'APPROUVER L'ACCORD LOCAL FIXANT A 71 LE NOMBRE DE SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE POUR LE MANDAT 2026-2032, REPARTI COMME SUIV :

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE (2022)	NOMBRE DE SIEGES
BAMBECQUE	842	1
BERGUES	3 543	4
BIERNE	1744	2
BISSEZEELE	242	1
BOLLEZEELE	1425	2
BROXEELE	411	1
BROUCKERQUE	1 454	2
CAPPELLEBROUCK	1 157	2
CROCHTE	658	1
DRINCHAM	282	1
ERINGHEM	469	1
ESQUELBECQ	2143	2
HERZEELE	1627	2
HOLQUE	855	1
HONDSCHOOTE	4 010	4
HOYMILLE	3 206	3
KILLEM	1 172	2
LEDERZEELE	705	1
LEDRINGHEM	618	1
LOOBERGHE	1217	2
MERCKEGHEM	609	1
MILLAM	843	1

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-14

Fixation du nombre de
sièges du Conseil CCHF
2026-2032
Page 5/5

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

NIEURLET	906	2
OOST-CAPPEL	468	1
PITGAM	992	2
QUAEDYPRE	1122	2
REXPOEDE	1984	2
ST MOMELIN	420	1
ST PIERREBROUCK	983	2
SOCX	873	1
STEENE	1385	2
UXEM	1524	2
VOLCKERINCHOVE	567	1
WARHEM	2035	2
WATTEN	2567	2
WEST-CAPPEL	640	1
WORMHOUT	5 645	6
WULVERDINGHE	332	1
WYLDER	301	1
ZEGERSCAPPEL	1549	2
TOTAL C.C.H.F.	53525	71

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A ACCOMPLIR TOUT ACTE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION , NOTAMMENT LA NOTIFICATION AU PRESIDENT DE LA C.C.H.F

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_14-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélié	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-15

Modification des statuts
de la CCHF
Page 1/3

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_15-DE



*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment son titre IV relatif à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.214-1-3 relatif aux autorités organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié portant création de la Communauté de communes issue de la fusion des « Communauté de Communes de la Colme », « Communauté de Communes du canton de Bergues », « Communauté de Communes de Flandre (sans Ghyvelde) » et « Communauté de Communes de l'Yser » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre ;

OBJET

D2025-15

Modification des statuts
de la CCHF
Page 2/3

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Vu la délibération portant modification des statuts de la C.C.H.F ;

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre a entrepris une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil Communautaire du 01 avril 2025.

Les modifications statutaires sont liées à la compétence facultative exercée à titre supplémentaire intitulée « *Mise en place d'une politique de services à la personne et en matière d'activités culturelles et de loisirs* » et plus précisément aux domaines de l'enfance et de la petite enfance :

- La concordance entre la définition des compétences statutaires et la loi du 18 décembre 2023 : Cette loi crée le statut d'autorité organisatrice de la politique du jeune enfant pour toutes les communes au 1^{er} janvier 2025. Elle prévoit, la liste des missions de l'autorité organisatrice dont sont dotées les communes. Ces missions, dans leur rédaction issue de la loi, sont transférables aux E.P.C.I. A ce jour, au vu de ses statuts, la C.C.H.F exerce déjà en lieu et place des Communes la plupart des compétences. En tout état de cause, il est préconisé une réécriture des statuts de la Communauté de Communes afin que les compétences soient le plus explicites possible au regard des termes de la loi. En effet, à ce jour, le domaine de la petite-enfance est inséré au sein d'une compétence facultative exercée à titre supplémentaire dont la rédaction diffère de la Loi,

- Une réécriture de la compétence en raison des modifications légales et de l'adaptation des services au besoin de la population : La rédaction actuelle de statuts n'est plus appropriée, c'est notamment le cas avec l'évolution des structures (haltes-garderies itinérantes), la réorganisation des accueils collectifs de mineurs (A.C.M.) ou la nouvelle dénomination du Relais Petite Enfance (R.P.E.).

L'ensemble des modifications statutaires est recensé dans l'annexe.

Conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au Maire de chacune des communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Pour précision, les Conseils Municipaux doivent se prononcer dans les conditions de majorité requise pour la création de l'E.P.C.I., à savoir deux tiers au moins des Conseils représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils représentant les deux tiers de la population.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-15

Modification des statuts
de la CCHF
Page 3/3

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_15-DE



A l'issue de cette procédure, la modification statutaire sera actée par arrêté préfectoral.

Ayant entendu l'exposé de Madame/Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE AUX MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE,**
- **D'APPROUVER LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE CI-ANNEXES ET NOTAMMENT SON ARTICLE 2 RELATIF AUX COMPETENCES,**
- **D'AUTORISER LE MAIRE OU SON REPRESENTANT A NOTIFIER LA DELIBERATION AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE.**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_15-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

OBJET

D2025-15

Création de poste

Page 1/2

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_16-DE



*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

- **D2025-16 : Création de poste**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet.

Au regard de l'évolution des missions, il convient de renforcer les effectifs et/ou compétences de la collectivité.

Dans ce cadre, le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

OBJET

D2025-15

Création de poste
Page 2/2

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Le contractuel recruté devra justifier de l'expérience et des diplômes nécessaires (niveau licence).

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **De créer d'un emploi permanent d'adjointe administrative territoriale principale de 1^{ère} classe,**

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargée des fonctions suivantes : de la fonction de **Référent état civil, urbanisme, accueil et protocole à la Direction Générale des Services**

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

La rémunération peut tenir compte : Des résultats professionnels de l'agent et des résultats collectifs du service

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommée seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjointe administrative territoriale principale de 1^{ère} classe à temps complet,

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_16-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de **REXPOËDE**

*Le dix-neuf Juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 11 Juin 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Philippe BERTHE, Philippe TERNOY

Absents excusés et représentés : Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur BACK, Aurélie HELSENS donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur BRONGNIART, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN,

Absents : Angélique LEMORT

● **D2025-17 : Actualisation du tableau des effectifs**

Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)¹ imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Afin de répondre aux besoins de la collectivité et suite aux derniers mouvements de personnel depuis le mois de juin 2024, date de la dernière mise à jour, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est un document officiel qui recense l'ensemble des effectifs de la collectivité en lien avec la bonne réalisation des missions de service public.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Ce document est transmis pour approbation au Centre Département de Gestion auquel la commune est affiliée afin qu'il avise de la justesse des moyens humains mis en œuvre pour répondre aux objectifs de service public.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

—
OBJET
D2025-17

Mise à jour du tableau
des effectifs
Page 2/3

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Le tableau des effectifs, au 24 juin 2024 compte :

- 28 emplois permanents à temps complet et non complet occupés actuellement par 27 agents : (cf. Tableau des effectifs)
 - 15 emplois à temps complet et 14 emplois à temps non complet
 - 12 agents titulaires de la fonction publique et 15 agents contractuels

Le nombre maximum d'agents non titulaires pouvant être recrutés temporairement pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et répondre ainsi aux besoins liés aux activités organisées par la Centre social, aux activités périscolaires et les accueils de loisirs, les animations liées à la pause méridienne, à la médiathèque, aux Accueils de Loisirs sans hébergement - Enfance et Jeunesse, les emplois saisonniers et activités exceptionnelles est fixé à 20.

La Ville pourra également procéder au remplacement des fonctionnaires ou agents contractuels (A, B ou C) momentanément indisponibles suite à une demande de temps partiel, de placement en congés annuels, maladie, maternité, congé parental, présence parentale, de solidarité familiale, pour accomplir un service civil ou national, suite à un rappel ou maintien sous les drapeaux, suite à la participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2024-12 du 24 juin 2024 portant tableau des effectifs des emplois permanents

Considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Le Conseil décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver l'actualisation du tableau des effectifs qui prendra effet à compter du 1^{er} Juillet 2025, comme repris dans le tableau annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application dudit tableau des effectifs.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET
D2025-17

Mise à jour du tableau
des effectifs
Page 3/3

Date de convocation
11 juin 2025

Date d'affichage de la
convocation
11 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

- D'AUTORISER le Maire à procéder aux recrutements de la collectivité,

- A INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel. La rémunération tiendra compte de la nature des fonctions, de l'expérience professionnelle antérieure.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

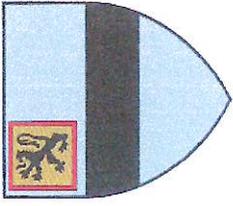
ID : 059-215904996-20250619-D2025_17-DE

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



DELIBERATION 2025-17 ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS

COMMUNE DE REXPOEDE /TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2025



Envoyé en préfecture le 24/06/2025
 Reçu en préfecture le 24/06/2025
 Publié le
 ID : 059-215904996-20250619-D2025_17-DE

M. M. M.
Suno Brongniart

Delibération	Filière	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
EMPLOIS PERMANENTS POURVUS						
D2024-12-16/12/2014	ADMINISTRATIVE	A	DGS	Directeur Général des Services	35	VACANT
D2024-12-13/01/2017	ADMINISTRATIVE	A	ATTACHE	Directeur Général des Services	35	POURVU
D2024-12-13/04/2017	ADMINISTRATIVE	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	agent d'accueil	35	VACANT
D2025-16	ADMINISTRATIVE	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Représentant état civil, urbanisme, accueil et protocole	35	POURVU
D2024-12-D2018-15	ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif stagiaire	Agent en charge de la comptabilité et de la paie	35	POURVU
D2024-12-arrêté CG du 5/9/2024 BE 2024-22	ADMINISTRATIVE	A	ATTACHE	Directeur Centre Social	35	POURVU
D2024-12-D2017-13	ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR	Directeur Centre Social	35	VACANT
D2024-12-arrêté G2022-02-11 visé par contrôle de légalité 25/02/2022	ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif	Assistante de Direction centre social	17.5	VACANT
D2024-12-D2021-10	ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif	agent d'accueil	17.5	POURVU
D2024-12-D2021-10	ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif	agent d'accueil	17.5	POURVU
D2024-12-D2020-25	TECHNIQUE	C	adjoint technique principal 2C	Responsable des services techniques	35	POURVU
D2024-12-D2017-13	TECHNIQUE	C	adjoint technique	Agent technique polyvalent	35	POURVU
D2024-12-D2017-13	TECHNIQUE	C	adjoint technique	Agent technique polyvalent	35	POURVU
D2024-12-D2017-13	TECHNIQUE	C	adjoint technique	Agent technique polyvalent	35	POURVU
D2024-12-D2019-36	TECHNIQUE	C	adjoint technique	Agent de restauration scolaire	24	POURVU
D2024-12-D2022-17	TECHNIQUE	C	adjoint technique	Agent technique temps méridien scolaire	11	POURVU
D2024-12-D2022-17	TECHNIQUE	C	adjoint technique	Agent technique temps méridien scolaire et d'étude	7.5	POURVU
D2024-12-D2017-13	SOCIALE	C	agent territorial principal 2eme classe spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	35	POURVU
D2024-12-D2017-13	SOCIALE	C	agent territorial principal 2eme classe spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	35	POURVU
D2021-22-D2024-12-depuis 01/01/2022	ANIMATION	C	adjoint d'animation	Animatrice	21.5	POURVU
D2021-39 du 08/10/2021	ANIMATION	B	animateur	coordonnateur jeunesse	35	POURVU
D2021-39 du 08/10/2021	ANIMATION	B	animateur	Animateur famille	24.5	VACANT
D2021-22 D2024-12	ANIMATION	B	animateur	Animateur adultes et familles	10.5	VACANT
D2021-22-D2024-12	ANIMATION	C	adjoint d'animation	Animatrice	22.5	VACANT
D2022-17 D2024-12	ANIMATION	C	adjoint d'animation	Animatrice	22.5	POURVU
D2022-17 D2024-12	ANIMATION	C	adjoint d'animation	Animatrice	22.5	POURVU
D2024-12	ANIMATION	C	adjoint d'animation	Animatrice	17.5	VACANT
D2019-26-D2024-12	CULTURE	C	adjoint territorial du patrimoine	Coordonnateur adulte Référente médiathèque	35	POURVU
EMPLOIS NON PERMANENTS (HORS VAVATION ET SAISONNIERS)						
D2024-12	ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR	Agent en charge de la comptabilité et de la paie	35	POURVU
D2024-12	TECHNIQUE	C	adjoint technique territorial	Responsable des services techniques	35	POURVU
D2024-12	TECHNIQUE	C	adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	36	POURVU
D2024-12	ANIMATION	C	adjoint d'animation	Animatrice	22.5	POURVU
D2024-12	ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR	Coordonnateur adulte en assistance de direction	35	POURVU
D2024-12	TECHNIQUE	C	adjoint technique territorial	Agent de restauration scolaire	24	POURVU



COMMUNE
DE
REXPOËDE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250619-D2025_17-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

EMARGEMENT

Date de convocation : le 11 JUIN 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué	EXCUSE	
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		